

Une économie pour la société

par Vincent Berthet

Le dossier qui s'ouvre ici a sa source à la fois dans la qualité des échanges et apports d'un colloque original " Passé, présent et avenir d'une utopie, l'économie sociale " (Lyon, 8-10 Juin 2000) et dans l'attention constante que porte Economie & Humanisme - par sa revue, son centre d'études, sa dynamique associative de formation et de débats - à toutes les forces sociales qui sont activement vigilantes quant aux finalités humaines, personnelles et collectives, de la vie économique. L'économie sociale, considérée abstraitement comme un bloc uni, en ferait-elle partie ? Sans doute non, encore que l'adoption par une entreprise d'une structure coopérative, mutualiste ou associative, laisse toujours ouverts des possibles, plus larges que dans le service public ou l'entreprise de capitaux, en termes de gestion collégiale, de promotion des travailleurs, d'insertion dans des dynamiques de développement local... L'économie sociale " historique ", pas plus bien sûr que la " nouvelle économie sociale " ou l'" économie solidaire ", n'ont le monopole de l'interpellation des logiques économiques inégalitaires, de l'initiative économique utile à un milieu humain donné, de l'éthique dans la gestion des personnels, ni même de la qualité des concertations internes. Mais leurs structures, si leurs responsables en ont le vouloir, peuvent faciliter la prise en compte de l'intérêt général, ou à tout le moins d'un intérêt collectif. Il est fondé de prêter une attention spécifique et exigeante à ces modalités de " construits d'action collective " (1) à finalité socio-économique, et plus encore aux femmes et aux hommes qui les habitent et les animent.

Pour garder vie, aimait à répéter Henri Desroche, l'un des théoriciens - au meilleur sens du terme - de l'économie sociale (2), les membres actifs des coopératives, associations, etc. doivent cultiver la mémoire de leurs organisations, faire œuvre sans relâche d'imagination collective, contribuer au développement d'une conscience coopérative ouverte sur la société. Ce dossier veut contribuer à donner suite à ce triple appel, dans un contexte très évolutif. Le début du XXIème siècle est marqué notamment, par la recherche d'une conjonction efficace pour le bien commun entre l'action localisée (contre l'exclusion, pour la sauvegarde de l'environnement, pour un sursaut de la démocratie...) et une action, perçue comme aussi complexe que nécessaire, sur les (relativement) nouveaux enjeux et pouvoirs mondiaux.

Sur cette toile de fond, la " conscience " d'un organisme d'économie sociale repose sur son degré d'adhésion - et sur les pratiques qui en découlent - à une charte fondamentale, formelle ou non, de développement humain. S'agissant d'organisations qui toutes ou presque sont héritières des associations ouvrières (3) et des cercles de pensée socialistes du XIXème siècle, il est possible de parler d'utopie. Le raccordement à cette notion, comme sur un plan plus opérationnel la priorité donnée à la coopération sur la compétition, ne sont pas des composantes parmi

(1) Selon la terminologie de M. Crozier.

(2) Au sens non pas d'une équation institutionnelle (associations, coopératives, mutuelles) mais, dans la lignée de Ch. Gide, " père " du concept, de celui d'une économie au service de la société.

(3) Cf. A. Gueslin, *L'invention de l'économie sociale*, Economica, 1998. Lire également plus loin les articles de F. Espagne, J.F. Draperi, D. Bayon.

d'autres de leur projet entrepreneurial. Elles l'encadrent, le conditionnent, lui donnent sens et efficacité. Car " tout changement sans utopie ne peut qu'être sectoriel, et finalement conservateur " (4). A partir de contributions relativement diverses, la première partie de ce dossier est centrée sur le fait utopique humaniste, ses chances, ses zones d'ombre, son devenir (5).

La volonté d'une grande cohérence dans l'action fait partie également, aujourd'hui comme hier, des implications de l'éthique coopérative. Certains rendez-vous avec les attentes de la société ne doivent pas être manqués, en particulier par des formes d'entreprises dans lesquels les capacités d'initiative personnelle et les dynamiques démocratiques ambitieuses soient reconnues comme complémentaires des compétences techniques. Une grande diversité de réalisations récentes, ou de réactivations de modes d'organisation plus anciens, peut se constater. La mise en relief des lignes de forces et des difficultés de cet " agir " que certains caractérisent d'alternatif est l'essentiel de la deuxième partie de ce document (6). Au reste, le caractère très pragmatique des porteurs d'utopies socio-économiques est permanent ; pour la plupart d'entre eux, c'est réduire ou neutraliser leur utopie que de ne la considérer que comme une visée très lointaine, un rêve de fraternité inaccessible : elle est génératrice d'innovation dès aujourd'hui. Et sur le plan " politique ", le discours des pionniers de cette économie est avant tout dans les divers chantiers qu'ils entreprennent.

Enfin, un dialogue continu est nécessaire, entre les acteurs de l'économie sociale, quelle que soit leur structure d'appartenance, et entre ceux-ci et les autres composantes de la vie collective, en particulier les pouvoirs politiques. Tel est l'axe des textes de la troisième partie du dossier (7). Car si le principe de l'existence durable d'un " tiers secteur " peut être défendu, il est certain que son isolement - parfois cultivé par ses militants - limite sa propre rénovation permanente, et stérilise tout potentiel de proposition ou de remise en cause de sa part. Cela recouvre la revendication, qui n'aboutit jamais que partiellement, de la reconnaissance de ses spécificités par les entreprises de capitaux et par le secteur public (y compris avec des incidences sur le plan législatif). Et cela impose aux acteurs de l'économie à portée sociale d'accepter - au minimum sur des objectifs précis - la perspective du débat et du partenariat avec d'autres organisations, au premier rang desquels les organisations syndicales, jouant un rôle dans la vie collective. Même s'ils doivent en être dérangés dans certaines de leurs certitudes.

A l'opposé de ce que l'on tendrait souvent à croire, l'utopie traduite en options économiques originales n'est pas l'inverse du réalisme. Elle est ce qui lui donne une finalité à la hauteur des aspirations humaines les plus fondamentales. L'innovation socio-économique est l'un des laboratoires d'une civilisation de la personne.

Vincent Berthet

(4) **Ph. Caumartin** et **A. Rouet**, *L'homme inachevé*, L'Atelier, 1998

(5) L'article d'**A. Pessin** fait bien ressortir la complexité, pour ne pas dire l'ambivalence, de la notion d'utopie.

(6) Voir les articles de **Y. Comeau**, **V. Berthet**, et la restitution d'une table-ronde entre coopérateurs.

(7) Sous les signatures en particulier de **D. Demoustier**, **A. Lipietz**, **J.R. Durand-Gasselin**, **G. Hascoët**.

Des concepts en émergence

Beaucoup de termes et de concepts tentent d'appréhender et de préciser cette réalité économique et sociale désignée sous le terme générique d'économie sociale. En l'absence de dictionnaire ou de glossaire spécialisé, les définitions qui suivent ont été sélectionnées préférentiellement, d'une façon que d'aucuns jugeront subjective ou arbitraire, dans des articles de la revue *Economie & Humanisme*.

“ Le terme d'**économie sociale** a connu son heure de gloire en 1900, symbolisée par le pavillon “ économie sociale ” constitué par Charles Gide lors de l'Exposition universelle. Gide la décrit alors comme une “ cathédrale dont la nef serait composée de trois travées : l'Etat (au sens de la politique sociale), les associations (il s'agit alors des associations ouvrières), les patronages (oeuvres sociales des patrons). Aujourd'hui ce terme désigne le plus souvent les entreprises - coopératives, mutuelles, associations gestionnaires - qui tendent à se reconnaître et à se faire reconnaître comme constituant un même secteur. Fondamentalement toutes ces organisations sont la combinaison d'une association de personnes et d'une entreprise, et mettent en œuvre une solidarité entre leurs membres, au sein d'un secteur professionnel, au niveau régional, national ou international ” (1).

A propos de l'**économie solidaire**, J.L. Laville s'exprime en ces termes : “ Concrètement, il s'agirait de multiplier les possibilités d'accès à la sphère économique en favorisant toutes les activités susceptibles de renforcer le lien social par l'échange économique : auto-production, troc, réseaux réciproques d'échanges, services de proximité... En effet, ces activités considérées comme à la lisière de l'économie parce qu'elles contiennent une dimension non monétaire peuvent être des lieux d'expression, de production et de formation, et ceci même si elles ne procurent pas à tous les participants un

contrat de travail et une rémunération à court terme ” (2).

“ La notion d'**économie plurielle** tend à envisager l'économie dans son unité et dans sa diversité : ces activités “ solidaires ” doivent être considérées, d'une part, comme une économie à part entière et, d'autre part, comme une contribution essentielle à l'efficacité de l'ensemble, y compris de l'économie de marché. Le concept d'économie plurielle reconnaît deux nécessités : celle d'admettre et de valoriser une variété d'activités économiques, en amont de l'économie marchande mondialisée ; et celle qui consiste à favoriser des “ mixages ” entre ces différentes formes d'économie, pour créer de nouveaux emplois et activités répondant aux besoins non satisfaits ” (3).

“ La dynamique de l'**entreprise solidaire** repose sur la reconnaissance de l'usager comme acteur dans la construction de l'offre de service et sur des articulations entre sphères monétaire et non monétaire. Issue de l'impulsion associative, cette entreprise se consolide par la vente de services sur le marché et la mobilisation de financements sociaux. Dans ce système hybride, développements économique et social, salariat et bénévolat deviennent complémentaires au lieu d'être concurrents ” (4).

“ L'expression **entreprise sociale** fait référence à toute activité privée, d'intérêt général, organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison principale d'existence la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place par la production des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage ” (5).

La rédaction d'Economie & Humanisme

(1) **E. Bidet**, “ Les multiples visages de l'économie sociale ”, *Economie & Humanisme*, n° 330, octobre 1994, p. 8.

(2) **J.L. Laville**, “ Europe : l'émergence des entrepreneurs solidaires ”, *Economie & Humanisme*, n° 322, juillet - septembre 1992, p. 62.

(3) **P. Sauvage**, “ Promouvoir une économie plurielle ”, *Economie & Humanisme*, n° 334, octobre 1995.

(4) **J.L. Laville** op.cit. p. 63.

(5) in *Les entreprises sociales*, OCDE, 1999, p. 11.